

Commune de Courville sur Eure

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de Chartres

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2009**

Sur convocation du 5 janvier 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 13 JANVIER 2009 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Mademoiselle DUNAS, Monsieur AUDEBERT, Monsieur DULON, Madame DAMAS, Monsieur JULIEN, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s : Madame GAREL (pouvoir à Monsieur GAUTIER), Monsieur CARTRON (pouvoir à Monsieur PEPIN), Madame MONSALLIER, Mademoiselle AUGER (pouvoir à Mademoiselle DUNAS), Monsieur EMMANUEL (pouvoir à Monsieur JULIEN).

Etait absent: Monsieur GONCALVES.

Monsieur JULIEN Eric a été élu secrétaire.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil Municipal et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2008 à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- TRAVAUX DE MISE EN SECURITE RUE THIERS, ABORDS ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur BUISSON, maire-adjoint expose que la commission a travaillé sur le projet d'étude de sécurité rue des Canaux, rue d'Illiers, rue Georges Fessard, rue Aristide Briand et rue Thiers.

Il a été décidé dans un premier temps de réaliser les travaux nécessaires :

1) Rue Thiers afin de sécuriser les abords de l'école Sainte Marie. Le coût estimatif présenté par la DDE est de 13 595,00 € HT soit 16 259,62 € TTC. Pour ces travaux, nous pouvons prétendre à une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDAIC (opération de sécurisation des abords de l'école) et auprès de l'Etat dans le cadre de la DGE «aménagement sécurité voirie ».

2) Rue des Canaux, en effectuant une partie seulement des travaux étudiés. Seul le carrefour rue Thiers / rue des Canaux serait effectué. Monsieur BUISSON a rechapé le projet établi par la DDE pour ramener le projet à un coût de 56 056 € HT soit 67 035 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser dans un premier temps les travaux de la rue Thiers pour le montant estimé par la Direction Départementale de l'Équipement. Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes (FDAIC) et auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC 50% :	6 797,50 €
- Subvention DGE 20 %	2 719,00 €
- Emprunt :	néant
- Autofinancement :	<u>6 743,12 €</u>
TOTAL TTC	16 259,62 €

2- PLATEAUX SPORTIFS - ECOLE PRIMAIRE

Les plateaux sportifs de l'école primaire nécessitent des travaux de réfection dans leur totalité. Le revêtement se désagrège dans diverses parties et les élèves peuvent être victimes d'accidents lors de leur évolution sur ces plateaux.

La commission propose la réfection des deux parties nécessaires à l'évolution de toutes les classes (7) pour 157 élèves.

Le coût total pour les deux plateaux s'élève à :

Plateau 1 de 1 158 m ² :	28 486,80 € HT
Plateau 2 de 1 292 m ² :	<u>33 583,20 € HT</u>
	62 070,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et sollicite à cet effet une subvention du fonds départemental d'aide aux communes (FDAIC) et auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC 20% :	12 414,00 €
- Subvention DGE 20 %	12 414,00 €
- Autofinancement :	<u>49 407,72 €</u>
TOTAL TTC	74 235,72 €

3- MISE EN CONFORMITE DES TOILETTES DU MARCHE

Monsieur le maire expose :

Il est nécessaire de procéder à la réfection complète des toilettes qui se trouvent Place des Fusillés, derrière la Mairie, afin de répondre aux normes d'hygiène imposées pour les commerçants du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les devis pour la réfection des sanitaires dans son ensemble dont le coût serait de 5 334,61 € HT soit 6 380,19 € TTC et sollicite auprès du Conseil Régional, une subvention dans le cadre des crédits du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

4- EQUIPEMENT SPORTIF DE PLEIN AIR (PARCOURS DU CŒUR)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur BUISSON, lequel a étudié le coût pour l'implantation du dispositif du parcours du cœur. Celui-ci s'élèverait à 15 307,36 € HT pour 9 obstacles.

Le lieu choisi par la commission pour une utilisation régulière par les Courvillois se trouve sur la promenade des Canaux, ce qui permettrait aux familles de faire le parcours avec les enfants puisque le square Alveston est proche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation des travaux et sollicite une subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes (FDAIC) et auprès de l'Etat au titre de la DGE.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC 20% :	3 061,47 €
- Subvention DGE 20 %	3 061,47 €
- Autofinancement :	<u>12 184,66 €</u>
TOTAL TTC	18 307,60 €

5- AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur le maire expose :

La commission voirie a étudié ce projet et les employés communaux ont déjà délimité l'emplacement destiné aux camping-cars qui pourront utiliser une aire répondant aux normes réglementaires pour vidanger leurs eaux usées.

Monsieur TREANTON, directeur des Services Techniques, a réalisé le plan des travaux et les devis s'élèvent à 41 173,42 HT soit 46 360,55 TTC + heures des agents 2410,42 € = 48 770,97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation des travaux et sollicite une subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes (FDAIC) et auprès de la Région dans le cadre du contrat du SIPAC.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC 25% :	10 293,36 €
- Subvention Région 20 %	8 234,68 €
- Autofinancement :	<u>30 242,93 €</u>
TOTAL TTC	48 770,97 €

6- TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire expose :

Le 9 octobre 2007, le Conseil Municipal de la commune a pris une délibération concernant les travaux d'aménagement de la salle polyvalente (salle Pannard). Je vous propose de reprendre la même afin de resolliciter les subventions qui n'ont pas été accordées en 2008, notamment par l'Etat au titre de la DGE.

↳ A - Aménagements extérieurs - rue Pannard et accès

- Démolition de l'embranchement en façade rue Pannard.
- Murets et grilles garde-corps en façade.
- Remblais et mise à niveau des regards.
- Embranchement.
- Revêtement en enrobé jusqu'à la rampe accès handicapés physiques.

Montant HT: 22 800,00 €

↳ B - Ravalements parties existantes conservées

- Piochement des enduits existants.
- Evacuation des gravois.
- Façon d'un enduit gratté monocouche y compris réfection des modénatures.

Montant HT: 24 200,00 €

↳ C - Aménagement cuisine par extension /sanitaires hommes et femmes, accès extérieurs et parkings

- Maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité, carrelages, isolation, plafonds, électricité, chauffage, ventilation, carrelages et peinture. Flotte aspiration - percement et modifications de l'existant.

Montant HT: 193 500,00 €

- VRD et parkings.

Montant HT: 23 500,00 €

MONTANT HT: 217 000,00 €

↳ D - Matériels de cuisine

- 1 table centrale de préparation.
- 1 table du chef à dosserets.
- 1 four à air pulsé 10 niveaux.
- 1 fourneau 4 feux gaz sur four.
- 1 armoire à banquets chauffante.
- 1 armoire frigorifique positive 1300 litres.
- 1 armoire réfrigérée positive 500 litres.
- 1 conservateur crèmes glacées/surgelées.
- 1 meuble chaud.
- 1 casier à batterie.
- 2 chariots.
- 1 plonge 2 bacs avec égouttoir.
- 1 lave-vaisselle cycle 2 minutes avec support.
- 1 lave-mains mural.
- 1 distributeur savon liquide.
- 1 distributeur d'essuie mains.
- 1 support sac poubelle mobile.

Montant HT: 36 200,00 €.

↳ E - Aménagement du bar

- Dépose du bar existant.
- Façon d'un meuble bar comprenant avant- bar, plonge, desserte et arrière bar réfrigéré.

Montant HT: 19 500,00 €

↳F - Ouverture de la salle sur le jardin de la perception et ouverture des anciens sanitaires sur la salle

- Percements et raccords y compris reprise en sous-oeuvre - menuiseries extérieures - rideaux métalliques - revêtement de sol carrelage - peinture - électricité - chauffage.

Montant HT: 21 100,00 €

↳G - Aménagement balcon en régie son et lumière

- Modification du plancher.
- Electricité.
- Garde-corps

Montant HT: 15 100,00 €

↳H - Extension des loges, aménagement des loges existantes / réfection des sols de la scène

- Maçonnerie, charpente, couverture, plafonds, isolation, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, faïences, peinture, revêtement de sol, plancher

Montant HT: 59 500,00 €

TOTAL HT : 415 400,00 €

+ les Honoraires de l'Architecte qui s'élèvent à : 49 848,00 € HT.

+ coordonnateur SPS : 4 154 € (1%)

+ contrôleur technique : 16 616 € (4 %)

TOTAL HT : 486 018,00 € soit TOTAL TTC : 581 277,53 €

Monsieur HALLOUIN s'étonne que ce projet d'investissement important soit prévu à cet endroit car la salle ne correspond plus aux besoins de la commune.

Le problème de stationnement n'est pas réglé à cet endroit, ni les nuisances que l'activité de la salle peut engendrer pour les riverains. Monsieur COCHIN partage l'avis de Monsieur HALLOUIN car l'investissement lui semble également élevé.

Monsieur le maire répond que si la collectivité envisageait une construction nouvelle excentrée, l'investissement serait beaucoup plus important et il précise que si des travaux ne sont pas réalisés, la commission de sécurité fera fermer les loges qui ne sont plus aux normes. La cuisine également ne répond plus aux besoins des traiteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente et sollicite l'obtention d'une subvention auprès :

- du Conseil Régional au titre du contrat de Pays (SIPAC)
- de l'Etat au titre de la D.G.E.
- du Conseil Général au titre du FDAIC

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC (plafonnée à 20% sur 150 000 €) :	30 000,00 €
- Subvention DGE 30 % sur 450 000 € montant plafonné :	135 000,00 €
- Subvention SIPAC 30%	145 805,00 €
- Emprunt	180 000,00 €

- Autofinancement : 90 472,53 €

TOTAL TTC 581 277,53 €

7- CONSTRUCTION ET ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DESTINE AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES (MAIN TENDUE, RESTOS DU CŒUR, SECOURS CATHOLIQUE)

Le programme d'aménagement du terrain situé rue Jules Ferry est dorénavant défini par la SAEDEL, maître d'œuvre, et le programme a été présenté à la commission par les services de l'Habitat Eurélien, à qui la construction est confiée.

Cette construction de maison des associations est un projet communal d'intérêt communautaire puisque toutes les personnes de la communauté de communes bénéficient des services des trois associations (restos du cœur, main tendue et secours catholique).

Le coût de la maison des associations est estimé à 345 000 € TTC pour 183 m² de locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe sur cette acquisition et sollicite l'obtention d'une subvention :

- 1) auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat de Pays (SIPAC) ;
- 2) auprès de l'Etat au titre de la DGE ;
- 3) auprès de la communauté de communes dans le cadre d'un fonds de concours.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Conseil Régional (contrat de Pays) 30 %	103 500,00 €
- Subvention Etat DGE 20 % :	69 000,00 €
- Fonds de concours communauté de communes 10 %	34 500,00 €
- Emprunt	<u>138 000,00 €</u>
TOTAL TTC	345 000,00 €

8- ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT RUE JULES FERRY

Monsieur le maire expose :

La RSEIPC a fait parvenir le descriptif de l'opération concernant l'éclairage public du site rue Jules Ferry.

Le devis pour la fourniture et pose de 5 mâts cylindro - coniques peint H=5 m équipés de sources type « logo » Indalux en 100w sodium s'élève à :

Montant prévisionnel de l'opération :	13 993,19 € TTC
Subvention SEIPC 50% HT :	5 850,00 €
Montant à la charge de la commune :	8 143,19 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et choisit le financement en 5 annuités soit 1 628,64 € par an.

9- DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE GEORGES CLEMENCEAU

Monsieur le maire expose que Monsieur COURVILLE François, domicilié 8 rue Georges Clémenceau, souhaite acquérir un morceau du domaine public de la rue Georges Clémenceau afin de clore sa propriété et y prévoir une place de jour pour son véhicule. La superficie est d'environ 36 m².

Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité pour un prix d'acquisition sur la base de 20 € le m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

10- PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS POUR LE MARCHE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Afin de bénéficier des prix d'appel d'offres pour nos circuits de transports scolaires, je vous propose de prendre la délibération ci-dessous :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (à la majorité)

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Courvillois, la commune de Chuisnes, la commune de Courville sur Eure, le SIRP de St Luperce et le SIRP de Fontaine-la-Guyon/St Aubin des Bois (enlever votre collectivité) pour la réalisation des circuits scolaires organisés par ces différents organisateurs sur les territoires de :

- la commune de Chuisnes
- la commune de Courville-sur-Eure
- le SIRP de St Luperce regroupant les communes de St Luperce, St Germain le Gaillard, Orrouer
- le SIRP de Fontaine-la-Guyon / St Aubin des Bois regroupant le territoire de ces deux communes
- la Communauté de Communes du Pays Courvillois regroupant les communes de BILLANCELLES, CHUISNES, COURVILLE SUR EURE, DANGERS, LE FAVRIL, FONTAINE LA GUYON, FRIAIZE, FRUNCE, LANDELLES, MITTAINVILLIERS, ORROUER, PONTGOUIN, SAINT ARNOULT DES BOIS, SAINT AUBIN DES BOIS, SAINT DENIS DES PUIITS, SAINT GERMAIN LE GAILLARD, SAINT LUPERCE, LE THIEULIN, VERIGNY ET VILLEBON

- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande annexée,

- de désigner Monsieur HAY en qualité de titulaire et Mademoiselle TACHET en qualité de suppléant pour représenter la commune de Courville S/Eure au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes),

- approuve l'étendue du besoin à satisfaire au rapport du Président,

- autorise le lancement d'une procédure de passation d'un marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33.3^{ème} alinéa, 57 à 59* du Code des marchés publics,

- autorise le lancement d'une procédure de marché négocié (article 35 du code des marchés publics) en cas d'appel d'offres déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du groupement si elle le décide,

- autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

11- RAPPORT D'ACTIVITES 2007 / CA 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Courvillois a transmis les rapports d'activités 2007 et CA 2007 de la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

12- FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision après plus amples renseignements qui seront demandés à la communauté de communes.

13- FIXATION DE LA PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR) POUR LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN CHEMIN DES OUCHES

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 01/10/2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Courville-sur-Eure ;

- **considérant** que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la voie des Ouches justifie des travaux d'adaptation des réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de télécommunication sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

- **considérant** que la commune, dans le cadre des travaux de la rue des Planches effectuera un bouclage avec la rue de Châteauneuf et qu'en conséquence une partie des travaux reste à la charge de la commune ;

- **considérant** qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont la présence de la voie ferrée située de l'autre côté de la voie ;

- **considérant** que sont exclus les terrains déjà desservis par les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement et de France Télécom ;

Le Conseil Municipal décide,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 19 730,41 €.

Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux	Coûts des travaux
- Tranchées pour réseaux divers	7 760,00 € HT
- Eau potable	3 316,00 € HT
- Installation du chantier	250,00 € HT
- Assainissement	3 730,00 € HT
- France Télécom	1 441,00 € HT
Coût total HT	16 497,00 € TTC
Coût total TTC	19 730,41 € TTC

Article 2 : fixe à 17 176,35 € TTC la part du coût des réseaux mis à la charge du propriétaire foncier.

La somme de 19 730,41 € TTC a été diminuée du montant de la TVA récupérée au taux de 15,482 % soit 2 554,06 €.

14- RETROCESSION PAR MR LEROUX DE LA PARTIE DE SON TERRAIN SE TROUVANT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'une partie du terrain de Mr LEROUX se trouvant en bordure de la rue des Ouches a été clôturée en retrait de la limite de sa propriété et se trouve de ce fait sur le domaine public communal.

Cette partie sera rétrocédée à la commune à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et mandate le maire pour signer l'acte à intervenir chez le notaire, Maître CIERPISZ.

15- AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal :

- 1) qu'une soirée « disco » sera organisée le 7/02/09 à partir de 20h00 à la salle Pannard par l'APE du Chemin Vert ;
- 2) que l'établissement Français du sang remercie la commune pour l'organisation de la collecte le 30/12/08, celle-ci a permis d'accueillir 33 donateurs volontaires ;
- 3) que l'Office de Tourisme de Nogent-le-Rotrou remercie la commune pour la mise à disposition des stands de la ville pour l'organisation de son marché de Noël ;
- 4) que la présentation du dossier de la ZAC est fixée le lundi 26 janvier à 19h00, salle de la Madeleine.

16- TOUR DE TAPIS

Mademoiselle TACHET

1) fait part au Conseil Municipal que lors du Congrès des Maires en novembre dernier, elle a assisté à un atelier concernant l'éducation nationale et, il a été question de service minimum dans les écoles en cas de grève des enseignants. Malheureusement, le ministre était absent, c'était le recteur d'académie de Créteil qui le remplaçait. Cette loi de service minimum a provoqué une vive réaction des maires des villes et communes qui ont été déférées devant le Tribunal Administratif à la suite de la non application de cette mise en place. Le Président de la République est revenu sur une partie du texte de loi mais celle-ci reste en vigueur.

2) indique qu'elle va assister au conseil d'administration de l'école Sainte-Marie. Elle posera la question par rapport à la demande de participation des communes dont les enfants fréquentent cette école. Apparemment peu de collectivités ont répondu favorablement à la lettre qui a été faite par notre commune. Elle précise qu'elle a appliqué la loi bien qu'elle ne soit pas d'accord que ce soit Courville qui fasse cette démarche.

3) rappelle les problèmes financiers que pose le paiement de l'emprunt pour la construction de la gendarmerie. Monsieur le maire a fait un recours auprès du Président de la République, cela n'a toujours pas abouti malgré les interventions auprès de la Préfecture et du Député. Le coût annuel de dépassement de la dépense est de 83 000 €. Les démarches vont être relancées rapidement répond Monsieur le maire.

4) demande si l'organisation du parcours du cœur peut être prévue le dimanche matin 29 mars au lieu du samedi comme l'an dernier car la fréquentation des enfants serait sans doute plus importante. Cette date correspond au repas des Anciens et ne peut être retenue. Monsieur COCHIN préconise l'organisation en centre ville au lieu du stade Jourdain. Cette proposition est retenue pour le samedi 28 mars de 14h à 17h, départ salle de la Madeleine.

Monsieur LARCHER

- 1) fait part de l'achat de poubelles et sacs pour la propreté canine en centre ville et près des écoles. Cette mise en place interviendra dans les jours à venir.
- 2) informe le Conseil Municipal que l'agrandissement d'une partie de la sente de Lancey est en cours. Les employés communaux ont enlevé l'ancienne clôture. L'entreprise ABREU pose la nouvelle.

Monsieur BUISSON

- 1) a assisté au comité syndical du Pays Chartrain le 17/12/08 à Bailleau-le-Pin (rapport dans vos casiers).
- 2) fixe la réunion pour la préparation des travaux le lundi 2 février 2009 à 14h00. La date de préparation du budget voirie-travaux-environnement, le jeudi 5 février 2009 à 18h00.

Monsieur COCHIN souhaite que l'on revienne sur le problème soulevé par le photographe de la ville par rapport à la mise en place d'une station d'accueil et de traitement des titres sécurisés avec prise des photos d'identité.

Il faut revoir ce sujet rapidement car le manque à gagner de ce commerçant serait important. Pourquoi l'Etat demande aux collectivités d'assurer ce service alors que des professionnels ont investi dans du matériel adapté pour les photos des titres sécurisés.

Monsieur le maire va recontacter la Préfecture à ce sujet.

Madame DAMAS a assisté :

- 1) au conseil d'administration du Foyer de Vie le 10/12/08 :
 - * Afin de rétablir certaines discordances de trésorerie, le conseil d'administration a adopté la mise en conformité avec les décisions d'affectation de résultats émises par le Conseil Général et la DASS d'Eure-et-Loir, des exercices 2003 à 2007.
 - * Après mise en concurrence de différentes banques, le conseil d'administration a choisi la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € sur 12 mois.
 - * Les dépenses d'investissement 2009 sont engagées à 25 % pour faire face aux dépenses les plus urgentes en attendant le vote du budget 2009.
 - * Madame BLOTTIN a fait part de la signature d'un avenant du protocole ARTT.
- 2) au conseil d'administration de la maison de retraite départementale le 19/12/08 :
 - * Concernant le budget 2008 : il a été fait part d'une décision modificative n° 1
 - pour la section investissement : 290 621,07 €
 - pour la section exploitation : 48 000,00 €
 - * Il a également été fait part de l'engagement des dépenses d'investissement 2009 à hauteur de 25 %.

Monsieur DULON a assisté au conseil d'administration de la maison de retraite communale de l'Orme des Mûriers. C'est Monsieur LOTILLY qui assure la direction par intérim. Monsieur JAULNEAU, Conseiller Général, doit faire une réunion prochainement sur les maisons de retraite.

Monsieur COCHIN souhaite que le projet de construction d'une maison pluridisciplinaire soit relancé rapidement. Monsieur le maire pense qu'il faut faire faire une étude des besoins par un cabinet privé. Monsieur COCHIN n'y est pas favorable et s'engage à rencontrer les professionnels de santé et à refaire ce dossier en prenant pour base celui déjà élaboré. Mademoiselle TACHET s'associe à ce travail.

Mademoiselle SURIN demande qu'une lettre soit adressée à la direction de la SNCF à propos des retards ou annulation à répétition des trains de 7h16. Monsieur COCHIN, membre de la nouvelle

commission mise en place par la Région pour les usagers SNCF, propose de signaler ces problèmes par cet intermédiaire.

Mademoiselle DUNAS demande que la personne chargée de faire respecter le passage piétons devant les écoles du Chemin Vert soit secondée par le brigadier de Police Municipale car elle a du mal à faire respecter le stationnement des parents en dehors de celui-ci. Monsieur HAY reverra ce problème.

Monsieur HAY :

- 1) indique qu'à la suite des chutes de neige et du verglas de ces derniers jours, les services techniques ont utilisé un matériel pour semer du sel qui n'est pas habilité. Il propose l'acquisition d'un semoir adapté qui serait fourni par les établissements Delavallée au prix de 4 371,88 € TTC. Celui-ci est adaptable sur le tracteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité. Les crédits seront prélevés à l'article 2188 du budget.

- 2) signale que les bornes de la rue du Docteur Bacon qui étaient mal fixées vont être réparées par le service technique.

Monsieur PEPIN fait part de la fin des travaux de la bibliothèque qui va pouvoir être réouverte avant la fin du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 février 2009 à 20h15, salle de la Madeleine.

Le Secrétaire,